



**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

Webinaire sur le renforcement de la coopération régionale en
Matière de lutte contre la pollution marines par les hydrocarbures et
les SNPD en Méditerranée (MEDEXPOL 2020)

REMPEC/WG.47/5/2
Date : 26 octobre 2020

27-28 octobre 2020

Original : anglais

Point 5 de l'ordre du jour

**MANUEL SUR LES MÉCANISMES NATIONAUX POUR LA MOBILISATION D'ÉQUIPEMENTS
D'INTERVENTION ET D'EXPERTS EN CAS D'URGENCE**

Note du REMPEC

RÉSUMÉ

Résumé analytique : Ce document présente les Manuels relatifs aux mécanismes nationaux pour la mobilisation d'équipements d'intervention et d'experts en cas d'urgence, élaborés par les pays de la Méditerranée occidentale pour collecter des informations sur les équipements d'intervention et contribuer à la mise à jour des bases de données connexes

Mesure à prendre : Paragraphe 7

Documents

connexes : REMPEC/WG.45/8, REMPEC/WG.45/16, REMPEC/WG.47/4,
REMPEC/WG.47/5.1 REMPEC/WG.47/INF.6 REMPEC/WG.47/INF.7

Contexte

1. Le projet de coopération pour la lutte contre les pollutions par hydrocarbures et produits chimiques en Méditerranée occidentale (West MOPoCo) soutient l'Algérie, la France, l'Italie, Malte, le Maroc, l'Espagne et la Tunisie, en collaboration avec Monaco, dans le cadre du renforcement de leur coopération en matière de préparation et de lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures et les substances nocives et potentiellement dangereuses (HNS) ainsi que de l'amélioration de la qualité et de l'interopérabilité de leurs capacités d'intervention.

2. Le projet West MOPoCo vise à permettre aux pays d'être davantage prêts à recevoir une assistance internationale, à améliorer la coopération transfrontalière et régionale, à renforcer la qualité, les capacités et les procédures d'intervention. Il intensifiera également la coopération entre les administrations de la protection civile, des services maritimes et de l'environnement.

Les Manuels

3. L'activité du projet West MOPoCo sur les « mécanismes nationaux pour la mobilisation d'équipements d'intervention et d'experts en cas d'urgence » a pour but de renforcer les procédures d'urgence et la coopération sous-régionale en Méditerranée occidentale. Cela consiste à compléter le modèle reproduit dans l'Annexe du présent document, élaboré par le Secrétariat général de la mer (SGMer), le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) et les partenaires du projet, afin de soutenir l'évaluation des mécanismes nationaux de mobilisation d'équipements d'intervention et d'experts en cas d'urgence et faciliter la mise à jour des bases de données ou des inventaires connexes.

4. Cette activité donne un aperçu de la disponibilité des équipements d'intervention et des experts aux niveaux national et sous-régional et décrit les pratiques et mécanismes nationaux en place pour la mobilisation d'équipements d'intervention par le biais d'accords de coopération bilatéraux ou multilatéraux, d'accords de coopération avec les industries pétrolières et maritimes nationales, les ports, les équipements privés d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures, les fournisseurs logistiques, etc.

5. Jusqu'à présent, six (6) États côtiers méditerranéens, à savoir l'Algérie, la France, l'Italie, Malte, l'Espagne et la Tunisie, ont achevé cette activité qui leur a permis de:

- .1 produire en un seul et même document contenant des informations détaillées provenant de différentes sources nationales - y compris des informations d'identification et de contact des autorités compétentes et des parties prenantes concernées - la liste et l'emplacement des équipements d'intervention appartenant aux opérateurs nationaux et les procédures de demande d'offre d'équipement;
- .2 se conformer aux exigences en matière de déclaration de la convention OPCR, de la Convention de Barcelone et de son protocole « prévention et situations critiques » de 2002 relatives à la mise en place d'un niveau minimum d'équipements d'intervention pré-positionnés en fonction du risque, en capitalisant ces informations, avec le soutien de consultants nationaux afin de mettre à jour le profil des pays REMPEC et le système d'information géographique intégré méditerranéen pour l'évaluation du risque et la lutte contre la pollution marine (MEDGIS-MAR); et
- .3 susciter l'intérêt des différentes autorités, opérateurs et parties prenantes à contribuer et à participer de manière coordonnée à cette collecte de données ainsi qu'à cette initiative opérationnelle.

Conclusions préliminaires de l'activité

6. L'élaboration des manuels par les six (6) pays susmentionnés a révélé les lacunes et les domaines d'amélioration suivants :

- .1 l'absence de mise à jour ou la mise à jour irrégulière de la base de données régionale, c'est-à-dire le Profil des pays et MEDGIS-MAR, affecte le respect par les Parties contractantes de leurs obligations en matière de rapports au titre du Système de rapport de la Convention de Barcelone,
- .2 l'utilisation d'une formule traditionnelle en format Word combinée avec un soutien externe (consultant) a permis aux pays de centraliser l'information et de mettre à jour le système de rapports pertinent susmentionné, ce qui laisse à penser que la soumission régulière, tous les deux ans, du profil de pays pré-rempli et des formulaires équivalents, pourrait être bénéfique pour les pays eux-mêmes et la région en vue d'assurer le respect des obligations en matière de rapports et la mise en œuvre des outils mis à la disposition des Parties contractantes,
- .3 la décentralisation de l'information relatives aux équipements d'intervention et aux experts ainsi qu'aux procédures de mobilisation est susceptible d'affecter la réactivité de l'opération en cas d'urgence, lorsque de tels moyens sont nécessaires,
- .4 la transposition insuffisante de la Convention OPCR et du Protocole OPCR-HNS en droit national,
- .5 le manque d'équipements pour les interventions sur le littoral,
- .6 le manque de ressources humaines pour traiter des questions relatives au OPCR /HNS et les exercices connexes de rapport, et
- .7 l'absence de coordination ou la coordination insuffisante entre les plans spécifiques des opérateurs et les Plans d'urgence nationaux,

Actions requises de la Réunion :

7. La Réunion est invitée:

- .1 à prendre note des informations figurant dans le présent document et dans son annexe;
- .2 à échanger des points de vue et expériences sur l'utilisation du modèle, à discuter des résultats principaux des manuels nationaux et à réaliser un suivi,
- .3 à revoir, commenter et le cas échéant contribuer,
- .4 à proposer des recommandations sur l'utilisation des manuels en vue de discussions ultérieures au cours de la 14^e réunion des points focaux du REMPEC.